

moyenne des emprunts et en allongeant la durée moyenne des prêts, les banques abaissent le coût de refinancement des prêts tandis que le taux d'intérêt qu'elles prélèvent sur les prêts aux entreprises et aux consommateurs baisse à un rythme beaucoup plus lent et inégal. C'est ce qu'illustre à merveille l'évolution des taux des cartes de crédit et des taux hypothécaires. Par conséquent, les marges qu'elles prélèvent sur les taux des cartes de crédit s'expliquent non seulement par le risque, mais aussi par la possibilité de réaliser des profits d'appoint. Dans un marché oligopolistique comme le marché financier canadien, les banques sont plus que jamais en mesure d'utiliser leur pouvoir de négociation pour refiler à des consommateurs dispersés et nombreux, et à des comptes petits et moyens, le gros des coûts. Elles se livrent donc à de la discrimination par les prix en morcelant leur marché tant du côté de l'actif que du passif. En pareilles circonstances, la concurrence ne saurait par elle-même faire baisser les frais de service.

Aux États-Unis, la marge d'intérêt sur les cartes de crédit est beaucoup plus grande en dépit du fait que le marché financier y est très concurrentiel. Plus de 4 000 institutions financières émettent des cartes de crédit et il y a quelque 12 000 banques. Plusieurs centaines de banques ont fait faillite tous les ans, surtout parce qu'il n'existe pas vraiment de système bancaire national et que l'activité bancaire relève des États. Par ailleurs, les grandes banques américaines étendent leurs créances de cartes de crédit, c'est-à-dire qu'elles les vendent sur un marché secondaire, ce qui leur permet de faire écoulement d'argent. Il faut donc s'attendre à une marge d'intérêt plus élevée pour attirer les investisseurs.

À mesure que la utilisation s'implante sur le marché canadien, il est fort probable que la marge d'intérêt sur les cartes de crédit augmentera encore plus.

En conclusion, nous tenons à souligner que ce sont les banques qui choisissent, entre autres, d'augmenter la marge d'intérêt sur les cartes de crédit et d'exiger des frais de service en espèces pour refiler la note aux consommateurs. Lorsque la Banque de Montréal a introduit une carte de crédit assortie d'un plafond d'intérêt de 7,5 % au-dessus du taux préférentiel, elle a vu le jour que les banques ont à leur disposition d'autres façons de faire de l'argent. Une enquête nous a confirmé que le plafonnement flottant des taux des cartes de crédit ne défie pas les lois de la finance et ne ruine pas les banques.

Les recommandations recommandent donc la validité et la pertinence de certaines recommandations que le Comité parlementaire finance dans son rapport de 1981. Elles s'appliquent à toutes les cartes émises au Canada, soit les cartes financières que les cartes de crédit. Nous recommandons:

1. Que, sans aucun prétexte, l'écart entre les taux des cartes de crédit et le taux d'escompte ne dépasse 7 % pour les cartes financières et 14,5 % pour les cartes de crédit.
2. Que les détenteurs de cartes de crédit soient tenus de couvrir les frais d'intérêt de manière à leur plafonnement crédit au titulaire de tout remboursement partiel.
3. Que les responsables des services financiers (OSF) ont le droit pour surveiller l'évolution des taux des cartes de crédit et l'abus des frais de services financiers. L'OSF devrait être habilité à déduire les intérêts des consommateurs et à arbitrer les litiges. Il devrait relever directement du BSIF et du ministre de la consommation et des affaires communales. De cette manière, les consommateurs pourront exercer un contrôle sur les modalités de provision et les coûts des services financiers.
4. Que le gouvernement dépose à la Chambre des communes un texte de loi sur la réglementation de renseignements relatifs aux cartes de crédit selon le modèle proposé à l'annexe 1.
5. Que le ministre de la Consommation et des Affaires communales ou un autre organisme de gouvernement propose une base légale de une réglementation exhaustive des taux d'intérêt, des frais et des conditions relatives à l'émission des cartes de crédit.